



## Protocole séance 23

COMMISSION-INTERNE

---

Date :	24 juin 2009
Lieu :	Berne, Banque Nationale
Heure :	09.30 – 15.00 (Pause de midi: 12.30-14.00)
Présidence :	Eg
Protocole :	Ap
Présent :	Eg, Al, Ch, Fe, Lz, Ni, Pi, Th, Ts, Zb
Excusé :	-
Représentants DDPS, DFAE:	P. Marti (Mp), Diethelm R. (DMR), Baud J. (BJC)
Orateurs:	Général B. Gaye
Date d'envoi:	24.07.2009
Va à:	Membres de la commission
Pour prise de connaissance :	Conseil fédéral; Dir DPS; C DP IV; CdA; EM CdA; C IB V; SE DFAE

---

Referenz/Aktenzeichen: PSO-Kom / Protokoll 23\_20090624

### Ordre du jour:

1. Salutations et objectifs.
2. Procès-verbal de la séance 22 du 25.02.2009.
3. Compte-rendu de l'entretien entre le C DDPS et le président de la commission.
4. Echange d'informations entre le DDPS et le DFAE ainsi que interne à la commission.
5. Exposé sur les défis et difficultés des opérations militaires internationales de maintien de la paix en Afrique, **Monsieur le Général Gaye**, Commandant de la Force de la MONUC.
6. Discussion entre la commission et le Général Gaye.
7. Prise de position et recommandations de la commission PSO.
8. Discussion sur le futur et le rôle de la commission PSO.
9. Adaptation du programme de travail 2009
10. Divers
11. Questions et demandes
12. Prochaines séances

### Protocole:

#### 1. Salutations et objectifs (Eg)

Eg salue les membres de la commission ainsi que les représentants de l'administration fédérale.

But de la séance:

- La commission et les représentants du DFAE et du DDPS échangent les informations pertinentes concernant la situation actuelle dans les départements du DDPS et du DFAE;
- La commission:
  - accepte le procès-verbal 22;
  - discute et réagit à l'exposé, en formulant si nécessaire des recom-

- adapte le programme de travail 2009.

## 2. Procès-verbal de la séance 22 du 25.02.2009

- Le procès-verbal de la séance 22 est accepté.

## 3. Compte-rendu de l'entretien entre le C DDPS et le président de la commission

Les propos suivants ont été tenus par le C DDPS:

- a. Kosovo: Dès 2011 une réduction de troupes est prévue. La Suisse pourrait également envisager dans ce contexte de réduire sa contribution, d'autant que la Suisse a reconnu le Kosovo comme "safe country".
- b. EUFOR Althea: Le retrait des hélicoptères a été décidé.
- c. Afrique: Le DDPS est actif en Afrique. Il conviendrait toutefois d'analyser la situation, une priorité devant être donnée à l'Europe et à sa périphérie pour les engagements PSO. Des contributions marginales restent toutefois envisageables.
- d. PSO:
  - Les PSO ne constituent pas la première priorité du C DDPS.
  - La qualité doit primer sur la quantité.
  - La Suisse devrait arrêter de faire un peu de tout, un peu partout. Il faut mettre en valeur les particularités, éviter de disperser les ressources et augmenter le profil de la Suisse. Dans cette optique des discussions ont déjà été menées avec la C DFAE. Une contribution sur le modèle de troupe de protection humanitaire pourrait éventuellement être envisagée.
  - Les PSO doivent se développer et se concevoir en étroite collaboration entre le DDPS et le DFAE.
  - Les problèmes de recrutement rencontrés, par exemple pour la SWISSCOY, illustrent qu'il existe probablement une frontière naturelle aux engagements PSO.
  - Lorsque le DDPS engage ses moyens, il doit le faire avec professionnalisme et en assurant des prestations de qualité ("Si on le fait, il faut le faire bien").
- e. Commission PSO:
  - Remise du rapport de séminaire "de main à main".
  - Le C DDPS a accepté l'idée de venir exposer ses vues sur les PSO en fin d'année devant la commission.

## 4. Echange d'information (Mp, DMR, BJC)

Les points suivants ont été portés à la connaissance de la commission:

- Mp: informe sur le processus visant à l'envoi de soldats suisses au profit de la mission EU NAVFOR Atalanta. Le 22 avril 2009, le Conseil fédéral avait accepté le message portant approbation de l'engagement de l'armée et avait simultanément décidé qu'une procédure de consultation sur la modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire devait être organisée. Les 11 et 13 mai 2009 le DDPS a procédé à ces auditions. Le Conseil fédéral a adopté le 20 mai 2009, à l'attention du Parlement, le message concernant l'engagement de l'armée en service d'appui dans le cadre de l'opération NAVFOR Atalanta de l'Union européenne et la modification de la loi sur l'armée et l'administration militaire. Le 11 juin 2009 par la voie d'un co-rapport adressé à la Commission de la politique de sécurité (CPS), la Commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-N) s'est penchée sur l'engagement de l'armée en service d'appui à l'étranger dans le cadre de l'opération NAVFOR Atalanta de l'Union européenne (UE) et sur la modification ad hoc de la loi sur l'armée. C'est par [REDACTED] que la CPE-N a proposé de ne pas entrer en matière sur la modification concernée de la loi sur l'armée. Par [REDACTED] [REDACTED] elle a en outre proposé à la CPS-N de ne pas entrer en matière sur l'arrêté fédéral portant approbation de l'engagement de l'armée en service d'appui à l'étranger dans le cadre de l'opération NAVFOR Atalanta de l'UE. Le 15 juin 2009, conjointement à son homologue de la politique extérieure, la com-

mission de la politique de sécurité du National a soutenu cet engagement par [REDACTED]. Par [REDACTED] la commission a prévu d'introduire une nouvelle disposition demandant que la Suisse prenne des mesures pour soutenir le rétablissement de la démocratie et de la paix dans la région. Il s'agit en clair de favoriser des engagements humanitaires et d'aide au développement. La commission a également corrigé la durée de l'engagement. La limite, fixée à juin 2010 par le gouvernement, a été reportée à fin 2010. En revanche, une proposition visant à soumettre le projet au référendum obligatoire a été rejetée par [REDACTED]. Pour la majorité, l'envoi de militaires suisses dans les eaux jouxtant la corne de l'Afrique ne nécessite cependant pas de modification de la loi sur l'armée immédiate. Par [REDACTED] la commission a refusé d'entrer en matière sur la révision proposée. Le 19 juin 2009 par la voie d'un co-rapport adressé à la Commission de la politique de sécurité (CPS-E), la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats s'est penchée sur l'engagement de l'armée en service d'appui à l'étranger dans le cadre de l'opération NAVFOR Atalante de l'Union européenne (UE) et sur la modification ad hoc de la loi sur l'armée. La Commission s'est déclarée favorable à l'opération NAVFOR et propose à la CPS-E par [REDACTED] d'entrer en matière sur l'arrêté fédéral portant approbation de l'engagement de l'armée en service d'appui à l'étranger dans le cadre de l'opération NAVFOR Atalante de l'UE. La Commission propose cependant à la CPS-E par [REDACTED] de ne pas entrer en matière sur la modification concernée de la loi sur l'armée. Suite à la séance de la commission PSO, le 26 Juin 2009, la Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats (CPS-E) a soutenu cet engagement par [REDACTED]. La commission a refusé d'entrer en matière sur la révision de la LAAM.

- Mp: rappelle que la stratégie en matière de politique de sécurité de la Suisse fait actuellement l'objet d'un réexamen. Le Conseil fédéral entend élaborer un nouveau rapport sur la politique de sécurité (RAPOLSEC) d'ici fin 2009. Dans ce contexte, des auditions ont eu lieu du 27 février au 24 avril 2009. Parmi les invités figuraient des partis politiques, des groupes d'intérêts, des représentants des cantons, de la police et de la protection de la population ainsi que des instituts scientifiques et des experts suisses et étrangers. Quarante-cinq auditions ont été réalisées au total. Le résultat des auditions ainsi qu'une évaluation du contenu des auditions et des commentaires sont disponible sur le site [www.sipol09.ethz.ch](http://www.sipol09.ethz.ch). Suite à la procédure des auditions, le DDPS a soumis au Conseil fédéral une note de discussion. Le 17 juin 2009 le Conseil fédéral a discuté les lignes directrices du RAPOLSEC 2009 et pris une décision sur la procédure de rédaction du rapport. Le DDPS a ainsi reçu la mission de préparer le rapport en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CCMP). L'approche suivie jusqu'ici avec un groupe interdépartemental de surveillance du projet et un groupe de travail interdépartemental devient ainsi obsolète et les deux comités vont être dissous. Le domaine Polsec au sein du DDPS va s'atteler à la tâche, en tentant, en particulier en ce qui concerne les instruments de politique de sécurité qui ne sont pas partie du DDPS, de satisfaire aux exigences de cette décision. Décision qui est toutefois interprétée comme permettant une collaboration ou au minimum que des demandes de précisions sont possibles. Il est cependant évident qu'une telle décision représente une rupture qui est préjudiciable à la recherche d'un consensus dans la politique de sécurité et qui ne facilite pas le travail futur sur la base de la proposition existante. Quoi qu'il en soit, il est indiscutable que les décisions du Conseil fédéral doivent être appliquées.

- Mp: annonce que la Suisse a informé l'UE le 31 mars 2009 du retrait de son détachement de transport aérien à fin septembre 2009 de la mission de stabilisation EUFOR Althea en Bosnie et Herzégovine. Cette décision a deux raisons déterminantes: les Forces aériennes ne sont d'une part pas en mesure de continuer de garantir l'engagement sur le plan du personnel et d'autre part, vu l'amélioration de la situation en matière de sécurité en Bosnie et Herzégovine, l'opération Althea prend une nouvelle orientation. Les deux équipes de liaison et d'observation restent en fonction jusqu'à la nouvelle orientation prise par la mission. Une fois le changement effectué avec succès, la poursuite de la participation suisse fera l'objet d'un examen.
- Mp: Informe sur la fin de la mission de l'ONU en Géorgie. Puisque, suite au veto de la Russie, le Conseil de sécurité de l'ONU n'a pas été en mesure de prolonger le mandat de cette mission existant depuis août 1993, le mandat a pris fin le 15 juin 2009 et les quatre observateurs suisses engagés vont être rapatriés en Suisse.
- Mp: Informe sur la Mission des Nations Unies et de l'Union Africaine au Darfour (MINUAD) et plus particulièrement sur les problèmes de visas rencontrés avec le Soudan. En effet, depuis le 20 février 2009 trois officiers suisses sont en attente de visas en vue d'un déploiement comme observateur militaire non-armé au sein du QG de la mission à El Fasher.
- BJC: affirme que le DFAE poursuit ses efforts en vue d'éponger les dégâts engendrés par le retrait de la Suisse de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan. Dans cette optique le DFAE met en place un programme de formation de policiers pour l'aéroport de Kaboul, lequel devrait être opérationnel d'ici à la fin de l'année.
- BJC: Un projet majeur actuel du DFAE consiste à améliorer la gestion pour les situations de crise et plus particulièrement à développer les capacités des *Joint Mission Analysis Cell* (JMAC) qui sont des unités multidisciplinaires responsables de collecter le renseignement, de vérifier l'information et de produire une analyse à moyen et long terme des menaces pesant sur la mission et sur la stabilité de la région concernée, ainsi que de produire des recommandations pour les décideurs concernés. Afin de réaliser cet objectif, le DFAE soutient en parallèle trois axes: Premièrement le développement d'une stratégie inter-agences au niveau des Nations Unies devant permettre la mise en place d'une plateforme commune pour la gestion de l'information; Deuxièmement la mise à disposition d'un logiciel devant permettre le traitement de l'information sur le terrain (Le DFAE espère pouvoir concrétiser encore cette année l'utilisation de ce logiciel dans une mission de l'ONU); Troisièmement un volet formation pour le personnel engagé dans ces tâches et devant débiter cette année, notamment avec les centres de Bamako et Akra.
- BJC: souligne la préoccupation du DFAE concernant les contributions internationales de la Suisse lorsque l'engagement au profit de la KFOR sera achevé. Une alternative à un déploiement dans une mission particulière serait de mettre des troupes à disposition de la SHIRBRIG (United Nations Stand-by Forces High Readiness Brigade). En principe, cette unité est destinée à entrer en action dans des zones de crise, partout dans le monde, sur bref préavis du secrétariat général des Nations Unies.
- BJC: précise que l'idée d'une troupe de protection humanitaire est soutenue par la C DFAE et que ce sujet a fait l'objet de discussions avec le C DDPS. L'idée vient du Dr Enrique Steiger qui a participé à plusieurs opérations humanitaires dans le cadre de l'ONU, de l'OSCE et du CICR et qui, sur la base de son expérience, propose de créer une sorte de "Garde suisse" destinée à protéger les installations humanitaires telles que les hôpitaux et les camps de réfugiés. L'idée est cependant considérée par les deux départements DDPS et DFAE comme largement irréalisable.

- DMR: Les 11 et 12 juin 2009, l'OTAN a décidé le passage à la phase *Deterent Presence* au Kosovo. Concrètement cela signifie une réduction massive des troupes engagées au sein de la KFOR. Bien que l'agenda précis des réductions soit encore flou, trois *Gate* sont prévues. (Gate 1 Réduction de 14'000 à 10'000 hommes; Gate 2 Réduction à 5'500 hommes; Gate 3 Réduction à 2'500 hommes). Il est évident que dans ce contexte la SWISSCOY devra être repositionnée. Dans les conditions cadres, la prise en compte de l'approbation par le parlement de l'engagement au profit de la KFOR jusqu'à 2011 est essentielle. Cependant le contingent est destiné à évoluer de manière dynamique vers des missions et des tâches d'avenir. A ce stade, il n'est ni possible, ni nécessaire de définir l'après 2011, sujet qui sera abordé dans le détail lors de la rédaction du prochain message.

#### **5. Exposé sur les défis et difficultés des opérations militaires internationales de maintien de la paix en Afrique; Général Gaye; Commandant de la Force MONUC**

L'exposé a notamment mis les points suivants en lumière:

- En préambule le Général Gaye a précisé que tant Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint au Département des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations unies que l'anglais Alan Doss, Représentant spécial du secrétaire général pour la RDC se félicitent de l'attention portée par la commission PSO pour ce sujet.
- Le Général a débuté son résumé par une analyse générale de la situation des opérations de maintien de la paix en Afrique. Mettant en avant le déclassement stratégique de l'Afrique depuis la chute du mur de Berlin. Situation qui résulte dans de nouvelles conflictualités se traduisant par une régionalisation des conflits, un durcissement des opérations et la présence d'acteurs nouveaux. Dans ce contexte les organisations sous-régionales ont gagné en importance avec notamment les mécanismes de prévention et de gestion de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ainsi que les brigades régionales en attentes de l'Union Africaine (UA). Un rôle nouveau se développe ainsi pour les organisations sous-régionales, de part leur potentielle rapidité d'intervention et leur absence de réticence face à l'emploi de la force: une division des tâches entre organisations. En d'autres termes les organisations sous-régionales sont responsables de l'imposition de la paix avant que les missions soient reprises par les Nations Unies.
- Le Général a exposé le cas concret de la MONUC, soulignant la taille de la mission qui compte 18'381 personnes en uniforme, dont 16'626 soldats, 681 observateurs militaires et 1'074 policiers ainsi que du personnel civil. Le mandat de la MONUC est un mandat de protection des civils qui est également clairement applicable aux Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC). L'utilisation de la force est envisageable de façon unilatérale. Le mandat est large permettant d'empêcher tout soutien aux groupes armés, y compris le soutien provenant d'activités économiques illicites. Dans son appréciation de la situation, le Général Gaye constate que le soutien de la communauté internationale reste essentiel pour poursuivre et achever la construction de l'Etat. Actuellement le renforcement de la cohésion nationale butte sur le caractère morcelé du pays, du fait du manque d'infrastructures de communication. De plus, l'impunité exacerbée par la faillite du système carcéral constitue un des défis majeurs du pays. Compte tenu des nombreux groupes armés, la réintégration apparaît comme le maillon faible du DDR. Ainsi la réforme de l'armée est en péril et l'absence de réformes pourrait même nuire aux efforts déjà entrepris. Il est indispensable que les capacités soient renforcées. Le SSR dépend essentiellement d'une nation s'investissant dans ce secteur afin d'entraîner et d'équiper pour offrir à l'armée une formation appropriée. Spécialement dans l'Est de la RDC, la stratégie de la MONUC repose sur trois piliers:

contraindre, protéger et soutenir; dans une approche cohérente entre tous les acteurs.

- Le Général Gaye souligne que les contributions suisses dans des missions de maintien de la paix sont de grande qualité et pourraient être augmentées, tant les besoins sont grands. Quel que soit le domaine envisagé, une des forces des officiers suisses est indéniablement le plurilinguisme facilitant le travail dans les structures multinationales et plus particulièrement les compétences en français, indispensables dans nombres de pays d'Afrique afin de communiquer directement avec les populations et élites locales.
- Le Général Gaye rappelle que dans le domaine de la gestion des conflits, les possibilités d'action sont aussi multiples que nécessaires. Les axes pouvant être envisagés par la Suisse sont en particulier l'entraînement et l'instruction, la réforme du secteur de sécurité (SSR) ou le soutien avec de l'équipement et du matériel. Le SSR offre de nombreuses perspectives pouvant cadrer avec l'expertise spécifique de la Suisse. Il serait ainsi opportun de concentrer les efforts sur certaines niches identifiées comme politiquement correctes, dans des domaines multiplicateurs. Des exemples concrets seraient par exemple la médecine militaire ou le génie militaire, des secteurs pouvant profiter fortement de l'expertise de la Suisse et dont le bon fonctionnement est nécessaire en vue de l'achèvement des réformes des secteurs de sécurité concernés.
- Le Général Gaye propose quelques pistes nouvelles surtout dans le domaine de la prévention des conflits: Une première idée serait l'allocation d'un volume financier conséquent à la coopération, qui pourrait être le fait de la Suisse seule ou en association avec d'autres pays européens. D'autre part, une approche en deux volets, dans une optique soit bilatérale, soit multilatérale, pourrait être privilégiée dans une optique de soutien indirect aux opérations de maintien de la paix. Ainsi, un premier axe recouperait des lignes nouvelles envers l'Afrique, à travers les instruments de la coopération bilatérale, tandis qu'un second axe privilégierait l'approche multilatérale par une coopération suivie avec les organisations régionales de sécurité collective, comme la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Approche multilatérale comme bilatérale se déploieraient alors essentiellement dans le domaine suivant: la formation et l'entraînement des cadres et plus généralement des armées africaines pour des tâches de maintien de la paix. Les effets bénéfiques seraient doubles puisque le résultat d'une telle approche pourrait être d'une part un outil de renforcement de la cohésion entre les États et également un outil d'affermissement de leur stabilité, tout en, d'autre part, augmentant la qualité des interventions africaines dans les régions de crise. En définitive, cette coopération est perçue comme un outil irremplaçable pour les armées africaines, autant en vue de maintenir la stabilité nationale en améliorant les structures dans les pays relativement stables qu'en contribuant à la stabilité régionale par le biais de l'amélioration des capacités d'action et de réaction africaines face aux défis du continent.
- Finalement, le Général Gaye souligne que les contributions envisageables par la Suisse ne sauraient se limiter au seul volet strictement militaire et pourrait englober un appui aux ONG, le développement de concepts ainsi qu'un appui accru aux diverses agences des Nations Unies.
- Le Général insiste sur la nécessité selon lui d'un voyage de la commission PSO sur place afin de prendre pleinement conscience d'une part des réalités et défis de terrain et d'autre part de la nécessité et des possibilités concrètes d'action pour la Suisse.

## 6. Discussion entre la commission et le Général Gaye

La discussion a notamment permis de clarifier les points suivants:

- Concernant la violence sexuelle: Le Général souligne la violence inimaginable

des femmes victimes de violences sexuelles. Seul les casques bleus ne sont pas redoutés par les populations, les autres acteurs, police, armée, rebelles, groupes armés, tous sont des sources potentielles de viols. La MONUC n'a que peu de moyens d'influer sur ce drame: D'un part sa seule présence sur le terrain engendre un effet dissuasif et d'autre part la MONUC relaye cette préoccupation. Le problème réside dans l'impunité et la balance toujours difficile entre mettre en cause l'intégration et poursuivre le processus malgré les exactions inacceptables.

- Concernant les enjeux économiques souterrains et le rôle parfois ambigu des principaux acteurs internationaux: Le Général a souligné qu'il fallait rendre justice à la communauté internationale. Les Nations Unies se sont imposées comme le catalyseur de la conscience internationale. La communauté internationale a ainsi permis des progrès et a accompagné la transition même si cette présence internationale est parfois perçue comme de l'ingérence. Une présence insuffisante de l'Union Africaine peut être remarquée. L'approche chinoise est par contre radicalement différente et obéit à la logique des affaires. L'aide est ainsi échangée contre des bénéfices quelconques comme par exemple des mines. Le commerce pratiqué par les chinois a aussi des effets désastreux sur les petites et moyennes entreprises.
- Concernant le rôle de l'AFRICOM: Le Général Gaye souligne que l'image d'AFRICOM a été perturbée par le débat lié à sa localisation. Il convient, de plus, de ne pas perdre de vue qu'AFRICOM est un état-major de commandement ne disposant pas de troupes mais plébiscitant une approche globale des problèmes de sécurité. Il n'en reste pas moins qu'AFRICOM est un commandement américain et par conséquent destiné à servir les intérêts américains.
- Concernant les possibilité d'action dans le domaine du SSR: Le Général Gaye souligne qu'il n'y a pas de dichotomie entre la formation directe de l'armée congolaise et la formation d'un autre pays africain dont les troupes sont destinées à être engagées dans des missions de maintien de la paix. Les deux approches sont possibles et complémentaires. Le SSR représente à la fois la clé de la stabilisation de nombreuses régions en crise mais également la clé du maintien de la stabilité dans les pays encore fragiles. En RDC il est nécessaire d'avoir d'une part une volonté de transformer l'armée et d'autre part d'en avoir les moyens. Les champs d'actions sont multiples et variés. Le SSR peut consister par exemple à aider les familles puisque, les soldats congolais ne disposant pas de casernes, ils sont suivis par les familles. Il existe donc de nombreuses possibilités d'action politiquement correctes mais nécessitant un effort dans le long terme. Le cas échéant un soutien par personne interposée pourrait également s'avérer profitable pour toutes les parties.
- Concernant l'hétérogénéité des nations participant à la mission et la préparation des troupes de maintien de la paix: Le Générale souligne que l'aspect multinational représente un des défis majeurs des missions internationales, notamment en raison des restrictions nationales particulières à chaque nation. D'autant que la préparation à la mission est de la responsabilité des Etats membres. Le commandement de la Force a déjà maintes fois souligné la nécessité de faire plus dans ce domaine.
- Concernant l'engagement des officiers suisses et plus particulièrement les besoins d'officiers francophones auquel la Suisse pourrait répondre en envoyant jusqu'à huit officiers, ainsi que les possibilités de la Suisse d'offrir, notamment par le biais du Centre de déminage humanitaire, une collaboration dans le domaine du déminage humanitaire: Le Général Gaye souligne que les actions de déminage humanitaire ne faisant pas partie de ses attributions, il fera suivre cette question. Concernant les officiers d'Etat-major, le Général Gaye souligne un intérêt de principe pour une participation accrue d'officiers suisses en insistant sur la qualité et le biliguisme des contributions de la Suisse. Le Général

Gaye rappelle toutefois que l'attribution de postes ne dépend pas uniquement des qualifications de chaque candidat mais représente un problème politique puisque les gros contributeurs de troupes ont des prétentions proportionnellement élevées.

- Concernant les acteurs externes et particulièrement les voisins comme le Rwanda, Ouganda, Soudan: Le Général Gaye rappelle que la MONUC a beaucoup contribué au rapprochement de l'Ouganda et de la RDC ainsi que du Rwanda et de la RDC. La conférence des Grands Lacs offre également un cadre de rencontre. Avec le Soudan la situation s'avère plus compliquée. La probable indépendance du Sud-Soudan pourrait avoir un effet d'appel et instaurer une nouvelle logique remettant en cause l'intangibilité des frontières.
- Concernant l'Union Africaine: Le Général Gaye souligne que l'Union Africain (UA) a fait des progrès significatifs pour s'imposer désormais comme un partenaire fiable. L'UA est désormais présente et active dans toutes les crises africaines. L'UA souhaite augmenter encore sa capacité de réaction par le biais de brigade en attente pré positionnée. Malgré les nombreux déploiements et les progrès, les moyens restent insuffisants et un soutien, en particulier financier, reste indispensable.
- Concernant les intérêts de la Suisse à intervenir: Le Général Gaye souligne que dans l'absolu, chaque pays devrait se sentir concerné par l'aide face à la souffrance. Il s'agit d'un aspect de la globalisation qui ne présuppose pas uniquement de développer des avantages économiques mais également de participer à la paix et stabilité globale, de défendre la justice au niveau international et de défendre des valeurs d'humanité. Au-delà de cet aspect de solidarité, la Suisse doit définir son niveau d'ambition. Les intérêts étatiques sont pour la majorité des Etats similaires, ce qui varie c'est le niveau d'ambition et donc le rayonnement de la Suisse. Soit un pays rayonne de part ses activités, sa politique étrangère et de sécurité, soit les autres rayonnent sur lui.
- Concernant la lutte contre la piraterie au large de la Somalie: Le Général Gaye salue la présence internationale tout en précisant qu'une solution passe par la stabilisation à terre. L'UA a montré aussi bien une volonté d'action mais également ses limites. La piraterie en touchant aux intérêts des pays développés a servi de catalyseur de l'intérêt international. Toutefois une imposition de la paix reste indispensable dans un pays déstructuré et sans gouvernement. Il s'agit d'un gros défi, d'autant que les pirates contribuent à la déstabilisation du pays et qu'il ne s'agit pas uniquement de quelques pêcheurs mais d'un réseau international solide et relativement bien rôdé.
- Concernant le scepticisme face à l'action des Nations Unies en Afrique: Le Général Gaye rappelle un bilan plutôt positif du maintien de la paix avec par un exemple un arc de crise qui se stabilise (notamment Libéria, Sierra Leone). De même en RDC des résultats positifs sont identifiables (notamment la tenue des élections dans de relativement bonnes conditions). Les Nations Unies (NU) ont donc des succès à leur actif. Cependant, les NU ne sont qu'un outil. Ce qui est décisif au règlement d'une crise c'est une volonté internationale qui se cristallise dans la mise à disposition des moyens nécessaires dans la durée. Les NU ne sont toutefois pas les seules et d'autres acteurs peuvent s'avérer important. De plus le bilan des NU devrait être examiné à travers le prisme de l'histoire-fiction qui aurait pu se développer sans intervention. En d'autres termes nombres de crises que les NU peinent à régler totalement se seraient sans doute avérées pires sans intervention.

## 7. Prise de position et Recommandations de la commission PSO

- La justification ("*Strategic Narrative*") pour de futurs engagements en Afrique est forte. Si celle-ci n'est pas encore aussi évidente, actuellement, que pour le Kenya par exemple, la situation évolue rapidement, particulièrement en raison

des flux migratoires en direction de la Suisse romande qui sont, dors et déjà, bien visibles et ne devraient pas s'estomper à l'avenir.

- Le gain en expérience et retour sur investissement potentiel pour l'armée des engagements à l'étranger devrait être mieux compris. La commission PSO avait déjà identifié cet aspect dans son rapport "*Return on investment*" dont les conclusions restent d'actualité.
- La commission, sans s'enfermer dans le carcan des contingences actuelles ou des vicissitudes des circonstances, doit servir de laboratoire d'idées proposant une vision indépendante et objective.
- La commission identifie en Afrique des besoins gigantesques en soulignant que les conséquences de la déstabilisation de l'Afrique sont dans nos rues et qu'il est par conséquent important que la Suisse ne se détourne pas de l'Afrique.
- La commission identifie plusieurs axes d'action possibles pour la Suisse: Les traditionnels observateurs militaires mais également une intensification du soutien à la formation et à la réforme du secteur de sécurité. Un soutien sur une base bilatérale ou multilatérale, à un partenaire devrait également être étudié. L'envoi de moyens techniques et en particulier la mise à disposition d'hélicoptères reste une contribution majeure. Les adaptations systémiques nécessaires à la mise à disposition de tels moyens en Afrique devraient être initiées dès aujourd'hui.
- En ce qui concerne l'allocation des moyens limités dont dispose la Suisse, le critère de la maximisation de l'utilité sur place devrait prévaloir. Ainsi les hélicoptères encore présents dans les Balkans et notamment ceux engagés jusqu'à cette année en Bosnie Herzégovine auraient sans doute été plus utiles en Afrique et par exemple en RDC.
- Il convient d'avoir une vision dans le long terme. La réduction prévisible de l'engagement au Kosovo devrait être préparée afin d'éviter une réduction drastique des contributions internationales de la Suisse. Une vision de long terme ne signifiant toutefois pas une linéarité des contributions. Au contraire la vision suisse doit s'adapter aux besoins et fournir des prestations visibles et recherchées comme dans le domaine de la Réforme du secteur de sécurité.
- Les mesures initiées durant les dernières années afin de favoriser les engagements de maintien de la paix doivent être poursuivies et ne pas faire les frais d'un climat politique peu favorable. La remise en cause de ces mesures serait regrettable.
- La commission constate que l'approche politique actuelle consistant en une opposition de principe aux opérations de maintien de la paix couplée avec une volonté paradoxale, le cas échéant de fournir des prestations irréprochables, est une démarche erronée. La commission rappelle la conclusion mise en lumière par son rapport de séminaire et insistant sur la nécessité de s'investir dans des niches.
- La commission rappelle qu'une volonté politique reste la condition indispensable à un développement des opérations de maintien de la paix. Lorsque l'armée a reçu une mission comme suite au Tsunami, des moyens ont rapidement été mis à disposition. Sans volonté politique, aucune réalisation n'est envisageable. En conséquence, des priorités doivent être définies et c'est ce qui manque actuellement.

#### 8. Discussion sur le futur et le rôle de la commission PSO

- Une discussion sur le futur de la commission PSO sera menée dans le cadre de la prochaine séance à laquelle le C DDPS sera invité.
- Une discussion directe avec le C DDPS s'avère d'autant plus nécessaire suite aux propos tenus devant l'assemblée des délégués UDC du samedi 20 juin 2009 à Altstaetten (SG) traitant du thème: *L'armée au service de la politique extérieure ou de la défense nationale*. Pour l'UDC il est évident que l'armée

doit en premier lieu défendre le pays. Dans cette optique, une défense nationale crédible et indépendante ne doit pas être sacrifiée sur l'autel de l'activisme politique international. De même, des participations à des engagements militaires, comme EU NAVFOR Atalanta, nuisent à la crédibilité de la neutralité et de la souveraineté suisses. La commission PSO regrette le manque de nuance du C DDPS face à la ligne défendue par son parti et notamment lorsqu'il affirme que la coopération internationale n'est pas une stratégie puisqu'elle n'apporte pas la sécurité mais la dépendance.

#### 9. Adaptations du programme de travail

- Une seule séance est prévue pour la deuxième partie de l'année 2009. Cette séance sera consacrée à une discussion avec le conseiller fédéral Ueli Maurer.
- Un voyage en Afrique, probablement au Congo est envisagé. Jacques Pilet est désigné Chef de délégation. Al, Ch, Fe, Lz, Ni, Ts ont annoncé, sous réserve de leurs disponibilités respectives leur volonté de participer. Pi communiquera en fonction de son emploi du temps une proposition pour ce voyage.

Pi

#### 10. Divers

- Concernant le Postulat 07.3271 Elargissement du mandat de la Commission PSO, dans le Rapport du Conseil fédéral du 6 mars 2009 Motions et postulats des conseils législatifs 2008, le Conseil fédéral propose de classer le postulat en se référant à l'argumentation suivante: Deux critères définissant le cadre de la compétence de la Commission PSO ont été envisagés: premièrement, celle-ci doit se concentrer sur les engagements qui servent à la promotion internationale de la paix et, deuxièmement, se limiter aux engagements auxquels le DDPS participe sous une forme ou sous une autre. Ces conditions cadres permettent à la Commission PSO d'assumer ses tâches dans une perspective tournée vers l'avenir et d'envisager de nouvelles activités sans affaiblir la capacité d'agir et l'efficacité qui ont été les siennes jusqu'à présent. Son mandat a déjà été étendu, comme le montre son programme de travail pour 2009.

#### 11. Questions et demandes

- La Commission PSO demande à pouvoir prendre position sur le RAPOLSEC actuellement en préparation comme cela avait déjà été discuté avec les responsables concernés (Ku, Ca).

Ca, Ap

#### 12. Prochaines séances

- La prochaine séance dépendra des disponibilités du C DDPS. Les 29.09.09, 01.10.09, 06.10.09 et 13.10.09 sont pré-réservés comme dates potentielles. Le secrétariat de la commission est chargé de l'organisation de la séance ainsi que de trouver une date.

Ap